

## **Fiche de données de sécurité**

Cette fiche n'est fournie qu'à titre d'information technique et fait référence à une utilisation normale du produit en question. Pairdeer ne donne aucune garantie explicite ou implicite.

### **Section 1 - Identification**

● Nom du produit Piles alcalines au dioxyde de zinc-manganèse	Tailles 4LR20
● Entreprise : Zhongyin (Ningbo) Battery Co., Ltd.	Numéros de téléphone : +86 574 87491087 / 87493214
● Adresse : 128 Xingguang Road, Hi-Tech Park Ningbo Chine	Numéros de télécopie : +86 574 87493903
	Date de publication 1 <sup>er</sup> janvier 2022

### **Section 2 - Identification des dangers**

Ce produit contient une solution d'hydroxyde de potassium (KOH), et d'autres matériaux combustibles, tous enfermés dans une boîte en acier. Pour cette raison, une manipulation incorrecte de la pile peut entraîner une déformation, une fuite\*, une surchauffe, une explosion et causer des blessures ou des problèmes matériels.

Veuillez respecter strictement les consignes de sécurité.

(\*une fuite est définie comme un échappement involontaire de liquide d'une pile).

**Section 3 - Composition/informations sur les ingrédients**

Ingrédient	Numéro CAS	Contenu approximatif (% poids)
Dioxyde de manganèse (MnO <sub>2</sub> )	1313-13-9	~37.0
Zinc (Zn)	7440-66-6	~15.5
Eau (H <sub>2</sub> O)	7732-18-5	~6.0
Hydroxyde de potassium (KOH)	1310-58-3	~1.5
Graphite	7782-42-5	~2.0
Laiton	12597-71-6	~4.1
Acier	7439-89-6	~24.7
Nickelage	7440-02-0	~0.3
Nylon-66	32131-17-2	~1.0
Fibre	Aucune	~0.7
ABS	9003-56-9	~6.5
PVC	9002-86-2	~0.7

**Section 4 - Mesures de premiers soins**

Aucune, sauf en cas d'exposition à des matières internes. En cas de fuite du contenu, respecter les instructions suivantes.

**Inhalation** Les fumées peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Amenez à l'air frais et consulter un médecin.

**Peau** Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Si des démangeaisons ou une irritation par brûlure chimique persistent, consultez un médecin.

**Yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

**Ingestion** En cas d'ingestion d'une pile, consulter immédiatement un médecin. Si le contenu entre en contact avec la bouche, rincer immédiatement

---

et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

### **Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il est permis d'utiliser n'importe quelle classe d'agent extincteur sur ces piles ou leur emballage. Refroidissez l'extérieur des piles si elles sont exposées au feu pour éviter leur rupture.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.

### **Section 6 - Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

Mesures à prendre en cas de libération ou de déversement du matériau. Les piles qui fuient doivent être manipulées avec des gants en caoutchouc. Évitez tout contact direct avec l'électrolyte.

Portez des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA).

### **Section 7 - Manutention et stockage**

#### 1) Manutention

Ne jamais avaler. Ne jamais recharger. Ne jamais chauffer. Ne jamais exposer à une flamme nue. Ne jamais démonter. Ne jamais inverser les bornes positives et négatives lors du montage. Ne jamais court-circuiter la pile. Ne jamais souder directement la borne ou le fil au corps de la pile. Ne jamais utiliser des piles différentes ensemble. Ne jamais toucher le liquide qui s'écoule de la pile. Ne jamais mettre le feu à proximité du liquide de la pile. Ne jamais entrer en contact avec une pile.

#### 2) Rangement

Ne jamais ranger dans un lieu chaud ou humide.

### **Section 8 - Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

Aucune mesure technique n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale. En cas de fuite des matériaux de la cellule interne, les informations des sections 4 et 6 seront utiles.

**Section 9 - Caractéristiques physiques/chimiques**

Tension nominale : 9,0 V

**Section 10 - Stabilité et réactivité**

Stabilité	Stable
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas
Condition à éviter	Voir la section 7.
Décomposition ou sous-produits dangereux	Hydrogène

**Section 11 - Informations toxicologiques**

S.O.

**Section 12 - Informations écologiques**

S.O.

**Section 13 - Condition de mise au rebut**

La pile peut être réglementée par une réglementation nationale ou locale. Veuillez suivre les instructions de la réglementation appropriée. Si la capacité électrique d'une pile mise au rebut entre en contact avec d'autres métaux, cela peut entraîner une déformation, une fuite, une surchauffe ou une explosion. Veuillez donc à recouvrir les bornes (+) et (-) avec du ruban adhésif ou un autre isolant avant la mise au rebut.

**Section 14 - Informations de transport**

En général, toutes les piles, quel que soit leur mode de transport (terrestre, aérien ou maritime), doivent être emballées de manière sûre et responsable. Les préoccupations réglementaires de tous les organismes en matière d'emballage sécuritaire exigent que les piles soient emballées de manière à prévenir les courts-circuits et qu'elles soient contenues dans un « emballage extérieur solide » qui empêche le déversement du contenu. Tous les emballages originaux des piles alcalines Pairdeer ont été conçus pour être conformes à ces exigences réglementaires.

Les piles alcalines (parfois appelées piles sèches) ne sont pas répertoriées comme des marchandises dangereuses en vertu de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), de la Réglementation des Nations Unies sur les marchandises dangereuses, de la Réglementation de l'IATA sur les marchandises dangereuses, des Instructions techniques de l'OACI et de la réglementation américaine sur les matières dangereuses (49 CFR). Ces piles ne sont pas soumises à la réglementation sur les marchandises dangereuses à condition qu'elles répondent aux exigences contenues dans les dispositions spéciales suivantes.

Organisme de réglementation	Dispositions spéciales
ADR	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
UN	Non réglementé
US DOT	49 CFR 172.102 Disposition 130
IATA	A123
OACI	Non réglementé

Toutes les piles alcalines Pairdeer sont emballées de manière à éviter les courts-circuits ou la production de quantités dangereuses de chaleur et répondent aux dispositions spéciales énumérées ci-dessus.

De plus, la réglementation sur les marchandises dangereuses de l'IATA 2022 (63<sup>e</sup> édition) et les instructions techniques de l'OACI exigent que les mots « non restreint » et le numéro de disposition spéciale A123 soient inscrits sur la lettre de transport aérien, lorsqu'une lettre de transport aérien est émise.

### **Section 15 - Informations réglementaires**

La loi de 1996 de l'EPA des États-Unis sur la gestion des piles contenant du mercure et des piles rechargeables : Aucun mercure ajouté

Directive européenne sur les piles 2006/66/EC amendée en 2013/56/EU : Les piles Pairdeer sont conformes à tous les aspects de la directive.

### **Section 16 - Autres informations**

Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez contacter le représentant commercial de Pairdeer.

Préparé par : 

Vérifié par : 